

2005-09-18

218

P NP

DM94

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Messieurs les commissaires,

Montérégie

6211-06-075

Je viens vous faire part de ma vive opposition au projet du ministere de construire un échangeur pour faciliter la vie au conducteurs de véhicules et pour ce faire gaspiller et altérer des milieux de vie pour la faune, la flore ,le peu de foret qui reste et aussi passer par dessus un etang. Ce que le ministere s'apprete a faire c'est de choisir encore les vehicules contre tout un milieu de vie sans défence

Il n'y a pas d'excuse a ce que le ministere s'apprete a faire. Une fois que tout est saccagé on ne peut revenir en arriere . Le tracé initial sur la 132 rencontrait tous les criteres et ne gaspillait pas inutilement des milieux de vie . Il faut entendre raison et abandonner le projet Jean Leman .En regardant le tracé de la 30 on se rend compte que tout passe sur les terres , rivieres et boisés aucune concession n'a été demandé a ceux qui utilise cette autoroute .

Vous avez le devoir de protéger aussi tout un monde sans défence et qui nous est nécessaire afin que la vie sous toutes ses formes continue a exister.

Guillaume Thérien